

A l'issue de la réunion du Comité d'Audit du 28 juillet 2017 et dans l'attente de l'arrêté des comptes de juin 2017 par le Conseil d'Administration, prévu le 06 septembre 2017, le Management de **CIH BANK** porte à la connaissance du public que durant le 1er semestre 2017, la banque a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les années 2013 à 2015. Ce contrôle fiscal a été dénoué et son impact financier a été entièrement incorporé dans les résultats à fin juin 2017, qui seront en retrait par rapport à fin juin 2016 de l'ordre de 30%.

En dépit de cet événement non récurrent, le Management de **CIH BANK** reste confiant dans la réalisation des objectifs commerciaux et financiers du second semestre 2017, permettant ainsi d'atténuer l'impact de ce contrôle fiscal sur le résultat annuel de 2017.

